

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 48 (1922)  
**Heft:** 26

## Vereinsnachrichten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Place vacante :**

On cherche pour la France *dessinateur* d'études, plus spécialement mécanicien, bon calculateur, rompu aux questions d'appareils de levage et manutention (en particulier grues électriques à benne preneuse). 992

N.-B. Les aspirants à la place paient 5 francs d'inscription.

Renseignements auprès du « Service technique suisse de placement », Tiefenhöfe 11, Zurich.

**SOCIÉTÉS****Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.****PROCÈS-VERBAL<sup>1</sup>**

de la 48<sup>e</sup> Assemblée générale, du 3 septembre 1922, à 10 h. 30 dans la Salle du Grand Conseil, à Soleure.

(Suite et fin)<sup>1</sup>

L'assemblée des Délégués, du 14 janvier à Soleure, a consacré la fondation du Groupe professionnel des Ingénieurs occupés aux Travaux du Béton. Elle a approuvé diverses normes. Elle a aussi discuté de la « Maison bourgeoise » ; depuis lors, une subvention fédérale de 12 000 francs, et l'appui dévoué de nos collègues grisons, ont permis de pousser activement les études dans ce canton.

Nous avons travaillé avant tout à la réorganisation de notre Service de placement ; un règlement nouveau a été établi ; le contact, maintenu avec le Département fédéral, sera continué par une collaboration avec la Division des Affaires consulaires, avec l'Office fédéral du Travail et avec le Bureau de l'Emigration. Le Conseil fédéral nous a accordé une subvention annuelle de 13 000 francs pour ce service, provisoirement pour la durée de deux ans.

L'assemblée des Délégués de hier a confirmé le Comité central dans ses fonctions.

Le Comité a travaillé à l'établissement des normes pour l'admission de nouveaux membres, en exécution des articles 4 a et 5 des Statuts S. I. A. Une proposition de l'ingénieur Versell, concernant la reconstruction économique, a donné, après discussion, lieu à une consultation auprès du Prof. Dr Weyermann ; le rapport est en préparation.

Une série de Commissions ont été appelées à trancher des contestations. La Commission des concours s'est divisée en trois groupes ; elle gagne ainsi en mobilité et évitera des frais de voyage superflus.

Le Conseil fédéral nous ayant demandé la présentation d'une liste d'experts pour la question du Rhin, nous avons indiqué douze membres, parmi lesquels le Conseil fédéral a choisi les Prof. Meyer-Peter et Rohn. Deux autres membres de la S. I. A. ont été appelés à y siéger, mais pour motifs différents.

La S. I. A. a été invitée par le « Comité permanent international des Architectes » à patronner la cinquantième fête annuelle de la Société centrale d'architecture de Belgique à Bruxelles. Nous avons accepté, et le Prof. Gull a été nommé comme délégué, après refus de M. Fulpius, architecte. Le président Rohn, lui-même, a accepté une invitation du Gouvernement polonais pour un voyage d'étude de trois semaines en Pologne, à titre de délégué de la S. I. A. Le Prof. Paris représentera la Société au jubilé de 75 ans du Koninklijk Instituut van Ingenieurs, s'Gravenhage.

Notre caissier, M. Dubs, ingénieur en chef, rapporte au sujet des comptes et de la fortune de la S. I. A. Celle-ci présente, selon rapport imprimé, une augmentation réjouissante de 6000 francs, qui permet d'espérer pour l'année prochaine une diminution de la cotisation de membre.

3. *Concours Geiser*. M. Vischer, architecte, rapporte au sujet du quatrième concours de la Fondation Geiser. Donnant suite à un vœu exprimé à la dernière Assemblée des Délégués,

on a tenté de faire profiter la Maison bourgeoise des travaux de concours. Le jury comptait les cinq membres suivants : MM. Vischer, arch., président ; Fatjo, arch. ; Stehlin, arch. ; Ulrich, arch. ; Widmer, arch. Sept travaux sont arrivés à temps ; tous remplissent les conditions. Quatre prix ont été décernés, comme suit :

1<sup>er</sup> prix, 700 fr., à M. Rud. Preiswerk, arch., Bâle.

2<sup>me</sup> prix, 550 fr., à M. E. Frœlicher, de l'Association Frœlicher Frères, Soleure.

3<sup>me</sup> prix, 450 fr., à MM. A. Weber, Menzingen (Zoug) et Theo Schmid (Zurich).

4<sup>me</sup> prix, 300 fr., à Classe 5 B b de l'Ecole d'Architecture du Technicum de Winterthour.

La Commission de la Maison bourgeoise achètera en outre deux autres projets.

Pour le prochain concours, M. Buttica, ing., propose le sujet : « Profils de barrages à grande retenue ».

Le Comité pense toutefois qu'il serait préférable de n'ouvrir le concours que tous les quatre ans, pour disposer d'une somme plus forte. Il déposera une proposition dans ce sens à la prochaine Assemblée des Délégués.

Le Prof. Rohn rapporte au sujet d'un don de 1000 francs, offert par notre membre honoraire, le Dr R. Abt ; il propose de l'attribuer à la Maison bourgeoise. L'Assemblée ratifie cette proposition.

4. *Propositions de l'Assemblée des Délégués* concernant la nomination de membres honoraires.

Les Sections n'ont fait aucune présentation. Le Comité central propose une nomination posthume de M. le Directeur R. Winkler, ancien président de la S. I. A. ; le Secrétaire l'avait avisé en mai de sa prochaine nomination à l'honoraire. L'Assemblée ratifie cette décision.

5. *Date et siège de la prochaine Assemblée générale*. Le président annonce que la veille, à l'Assemblée des Délégués, M. le Dr Bener a invité la S. I. A. à tenir sa prochaine assemblée générale à Coire. Il remercie vivement nos collègues grisons de leur aimable invitation.

6. *Divers*. (Eventuellement avis retardés des Sections.) Rien n'est parvenu des Sections sous ce chapitre. Une proposition de la Section de Bâle, tendant à l'institution prochaine de cours, a été discutée à l'Assemblée des Délégués, qui a décidé d'en renvoyer la réalisation.

La partie administrative de l'Assemblée générale est ainsi terminée, et l'on passe au dernier article de l'ordre du jour.

7. *Communications*. a) « Baugeschichtliches aus Solothurn », M. Schlatter, arch., ancien architecte de la Ville.

b) « Die Aarebrücken von Solothurn », M. W. Luder, ing., Soleure.

c) « Die Verbesserung des Schiffahrtsweges zwischen Basel und Strasburg », M. H.-E. Gruner, ing., Bâle.

M. le Dr Bertschinger, ingénieur, a présenté sur la question du Rhin un rapport complémentaire. A l'issue de ces deux communications sur la navigation, le président déclare que la discussion n'est pas possible, mais que le Comité central serait heureux si, du sein de l'Assemblée générale, jaillissait une proposition concernant la suite de notre action. Le Dr Bener propose alors à l'Assemblée la résolution suivante :

« L'Assemblée générale de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes témoigne au Comité central sa reconnaissance pour son activité en général, et dans la question du Rhin en particulier ; elle remercie le rapporteur, M. Gruner ingénieur, de son excellent exposé, et assure sa sympathie aux efforts de nos collègues. Elle n'oublie pas toutefois d'exprimer sa gratitude à M. Rud. Gelpke, ingénieur, auquel revient le mérite d'avoir attiré, comme pilote et propagandiste, l'intérêt public sur la question du Rhin. »

L'assemblée vote cette déclaration par acclamations.

L'Assemblée générale est close à 13 h. 25.

Zurich, le 26 septembre 1922.

Le secrétaire :

M. ZSCHOKKE.

<sup>1</sup> Voir Bulletin technique du 9 décembre 1922, page 299.

### Société Vaudoise des Ingénieurs et des Architectes.

Assemblée générale annuelle ordinaire.

Samedi 6 janvier 1923, Petite Salle du Buffet de la Gare de Lausanne.

#### ORDRE DU JOUR :

20 h. 15. Opérations statutaires.

21 h. 15. *Les transports dans les grands entrepôts modernes*, avec vues cinématographiques, par M. Gaillard, ingénieur. Les collègues d'autres sociétés sont cordialement invités.

### BIBLIOGRAPHIE

**Le siège vacant au Conseil de la Société des Nations**, par IVY L. LEE. — Conférence faite à Philadelphie devant l'Institut américain des banquiers, le 20 septembre 1922.

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler les opinions émises par des hommes d'affaires éminents des Etats-Unis sur la situation politique et économique de l'Europe. M. Ivy L. Lee comme M. Mortmier L. Schiff<sup>1</sup>, a mis à profit les voyages qu'il a faits récemment dans divers pays de notre continent pour en étudier les mœurs, les institutions, le commerce et l'industrie, et cette enquête, il l'a conduite avec autant de clairvoyance et de sérénité que de compassion pour les maux qu'il constatait. Il s'élève vigoureusement contre l'isolement où se retranchent les Etats-Unis et leur désintéressement des affaires européennes. « Dans le conseil du monde, dit-il, visant la Société des nations, le siège le plus important est vacant » et plus loin : « Si la France est apparemment égoïste et chauvine à l'extrême, une des raisons en est notre abstention à contribuer à la solution du vaste problème dont les difficultés avec lesquelles la France est aux prises ne sont qu'une faible partie ».

« Nous devons prendre part à toute conférence et être présents à toute occasion où ces « questions gigantesques » sont discutées et nous devons être là non en qualité d'observateurs, mais de participants responsables. »

Quant aux dettes interalliées « la vérité, selon M. Lee, est qu'elles ne sont plus qu'un sujet d'ordre académique, la force des choses ayant tranché la question. En effet, l'Angleterre mise à part, le paiement de ces dettes est aussi peu possible, affirme M. Lee à ses auditeurs, que le transfert en aéroplane de votre assemblée dans la planète Mars ».

L'orateur termine sa causerie par un chaleureux appel à la coopération des Etats-Unis : « Il n'y a pas le moindre doute, dit-il, que si les Américains voyaient la situation telle qu'elle est réellement, ils s'élèveraient, mus par leur magnanimité et leur idéalisme, pour exprimer leur sympathie et apporter leur concours à un monde en détresse. Que Dieu hâte ce réveil ! »

<sup>1</sup> Voir *Bulletin technique* du 8 juillet 1922 — *Europe in March 1922*.

**Le chauffage des chaudières au charbon pulvérisé**, par M. Michel Sohm, ingénieur en chef aux Mines de Bruay. — En vente aux bureaux de *Chaleur & Industrie*, Paris, 5, rue Michel-Ange, au prix de fr. 4,25.

Il s'agit d'une étude dans laquelle M. Sohm, dont l'autorité en la matière est incontestée, rapporte les efforts qui ont été faits sous sa direction pour la mise au point de l'installation de chauffage au charbon pulvérisé, qui vient d'entrer en service à la Centrale électrique des Mines de Bruay.

L'intérêt d'un tel document n'échappera à personne. Outre la description minutieuse de la chaufferie et de ses divers organes on y trouvera la relation de tous les incidents qui en ont pu retarder la mise en service avec un ensemble de considérations et d'observations qui sont le fruit de l'expérience acquise au cours des travaux par M. Sohm et ses collaborateurs.

De sorte que l'étude publiée par *Chaleur et Industrie* constitue un état des perfectionnements les plus récents apportés à la mise en œuvre du charbon pulvérisé ; c'est en somme un exposé de la situation actuelle du problème, propre à fixer les idées des techniciens sur la valeur d'un procédé longtemps tenu en discussion, mais dont il semble bien que l'entrée dans la pratique courante soit maintenant un fait acquis.

### CARNET DES CONCOURS

Le Département cantonal des Travaux publics et la Municipalité de Lausanne ouvrent un concours entre les architectes de nationalité suisse régulièrement établis depuis trois ans au moins à Lausanne, pour l'étude de l'aménagement de la place de l'Ours, au droit de l'Ecole normale, et pour la création d'un escalier d'accès à cette école.

Le programme du concours et les plans seront délivrés aux intéressés par le Service technique de la Direction des Travaux, Hôtel de Ville, contre le dépôt de 5 fr. qui sera rendu aux architectes ayant remis un projet en temps utile.

Le Jury est formé de MM. G. Boiceau, ingénieur, Directeur des Travaux de la Commune de Lausanne, C. Martin, architecte, à Genève, E. Bron, architecte, Chef du Service des Bâtiments de l'Etat.

Le terme pour la remise de ces projets est fixé au 31 janvier 1923, à 17 heures. Une somme de 1500 fr. est mise à disposition du Jury pour être répartie en deux ou trois primes.

#### A nos lecteurs.

Ce n'est qu'au prix d'un énorme labeur que nos imprimeurs sont parvenus à assurer la publication, sans aucune restriction, de nos trois derniers numéros, malgré la grève des typographes ; mais ils n'ont pu composer à temps la table des matières de cette année pour l'encarter dans le présent numéro. Nous prions nos abonnés de vouloir bien excuser ce retard.

Réd.

### Calendrier des Concours d'architecture.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
Lausanne . . . . .	Aménagement de la Place de l'Ours.	31 janvier 1923	Fr. 1500	Architectes établis à Lausanne depuis trois ans au moins.
Berne . . . . .	Hôpital bourgeois.	—	---	Architectes suisses domiciliés dans la commune de Berne depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1920.